

Le sénateur Perrault: Je ne pense pas que le Sénat doive nécessairement participer à toutes les réunions des leaders de l'autre endroit.

Le sénateur Asselin: Oui, à propos de cette question.

Le sénateur Perrault: Et je suis persuadé qu'ils ne pensent pas non plus devoir participer à tout ce que nous discutons dans nos réunions ici. Permettez-moi donc de proposer que nous nous réunissions entre l'ajournement aujourd'hui et la séance de demain pour discuter nous-mêmes du comité de la constitution et de la date à laquelle il doit faire rapport.

Le sénateur Roblin: Mon honorable ami vient de nous mettre sur une fausse piste, avec son élégance habituelle. Il sait très bien qu'il est question d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, et que personne de ce côté-ci ne s'attend à participer en quoi que ce soit aux travaux ordinaires de l'autre Chambre. Il s'agit d'un comité mixte et il sait très bien que je ne fais pas cette recommandation par plaisir. Je dois céder parce que c'est un cas de force majeure. On nous a dit au comité que nous n'aurions pas le pouvoir d'en décider, que cette décision sera prise par d'autres. C'est pour cette raison que je m'intéresse autant à cette question.

● (1425)

Le sénateur Perrault: Comme d'habitude, on fera comme toujours un examen très attentif des commentaires du sénateur. Mais aucune directive n'a été publiée pour interdire au comité de décider s'il pouvait ou non soumettre un rapport pour démontrer qu'une prorogation de ses travaux serait justifiée. Il n'existe aucune directive de ce genre, que je sache, et je ne crois pas qu'on en ait jamais publié.

Le sénateur Roblin: Mon honorable ami sait-il que le comité a voté contre la prolongation de ses travaux? J'espère qu'il sait au moins cela.

Le sénateur Perrault: Ce n'est pas parce qu'un comité vote majoritairement contre une proposition qu'il faut nécessairement conclure qu'une décision a été prise ailleurs et qu'on a contraint ses membres à voter d'une certaine façon. Je crois pouvoir dire, et c'est une spéculation personnelle, que l'honorable sénateur sera peut-être agréablement surpris en temps opportun lorsqu'il connaîtra tous les faits concernant la possibilité que le comité prolonge ses audiences.

Le sénateur Asselin: Si vous savez quelque chose, dites-le.

Le sénateur Roblin: J'attendrai avec plaisir. Si cela vaut la peine, j'en féliciterai mon honorable ami. Mais je n'ai jamais prétendu que quelqu'un avait dit aux membres du comité comment voter. Ce n'est pas ce que j'ai dit, et mon honorable ami le sait très bien. J'ai dit qu'on nous avait indiqué, au comité, que la décision viendrait des leaders et non des membres du comité eux-mêmes. Suite à notre protestation, la réponse qui nous a été donnée pour nous calmer fut la suivante: «Aucune importance, nous allons en parler aux leaders et ils décideront s'il faut prolonger ou non le délai.» Voilà ce qu'il en est. Je regrette de le dire, mais c'est ainsi.

L'ITALIE

LE TREMBLEMENT DE TERRE—LA SÉCURITÉ DES CANADIENS
DANS LA RÉGION DU SÉISME

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, j'ai deux questions à poser au leader du gouvernement. Premièrement

[Le sénateur Marshall.]

est-il en mesure de savoir s'il y avait des Canadiens dans la région de l'Italie du sud frappée par le tremblement de terre? En outre, a-t-il d'autres renseignements dont il aimerait nous faire part?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai d'autres renseignements concernant la terrible catastrophe qui s'est produite en Italie. Pour ce qui est des Canadiens, notre ambassade de Rome, dans son dernier rapport—dont je vous lirai une copie dans un instant—signalait que les autorités locales avec lesquelles elle est en contact s'occupent davantage, pour le moment, de sauver les victimes que de déterminer leur identité. Par conséquent, et compte tenu de l'interruption des communications, notre ambassade n'a pas pu savoir si les quelques Canadiens que l'on croit se trouver dans la région sinistrée sont sains et saufs. Nous ne connaissons pas le nom de ces «quelques Canadiens», mais j'en ferai part à l'honorable sénateur dès que ce sera possible.

Nous avons reçu un télex de Rome, dont j'ai ici une copie. Il n'est pas long, et je pourrais peut-être le faire consigner au compte rendu. Le voici:

De fortes secousses sismiques évaluées à 6.5 sur l'échelle Richter ont frappé la province de Campania en Italie, au sud et à l'est de Naples, hier soir, vers 19 h 30. L'épicentre se trouve dans la ville d'Eboli. Il y a des dégâts importants aux environs d'Avellino. D'après les premiers rapports, il s'agit d'une catastrophe importante, ayant fait des centaines de morts et des milliers de blessés. Certaines estimations parlent de milliers de morts.

Il est difficile pour le moment de savoir s'il y a des Canadiens parmi les victimes. Les autorités locales avec lesquelles nous avons communiqué se concentrent entièrement sur le sauvetage des victimes et ne cherchent pas à déterminer leur identité.

On a averti la population de ne pas se rendre à Naples et au-delà parce que les installations sont détruites, les routes endommagées et les communications interrompues.

D'après nos premiers contacts avec la MFA, un groupe de coordination a été constitué, mais il attend d'autres instructions avant de formuler une demande d'aide auprès des gouvernements ou des organismes privés.

Quoi qu'il en soit, les autorités pensent avoir suffisamment d'approvisionnements d'urgence du moins pour le début, sauf peut-être du sang et du plasma qu'elles demandent par le biais des médias.

● (1430)

Vient ensuite une recommandation au gouvernement concernant les messages de condoléances à adresser au gouvernement italien, etc. Puis on ajoute:

Nous attendons de connaître l'ampleur exacte de la tragédie, au sujet de laquelle nous aurons plus de détails dans les 24 prochaines heures.